

Conseil Municipal

**Séance du 22 Février 2019
Convocation du 14 Février 2019**

Ordre du jour

1. **Remise en état du portail Gendarmerie**
2. **Forêt communale : Programme d'actions et complément Plan de coupe - Exercice 2019**
3. **Renouvellement du contrat pour l'enlèvement de bennes de boues de la station d'épuration**
4. **Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 22 Février 2019 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS.

Absente représentée : Mme Valérie CHATELAIN représentée par M. Patrick HARPER.

Absent : M. Rodolphe LAMBERT

Monsieur Philippe LANDUREAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Règlement financier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

❖ **Remise en état de la commande électrique du portail de la gendarmerie - Délibération 2019 n°006 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

A l'unanimité, après avoir étudié plusieurs devis pour la remise en état de la commande électrique du portail de la Gendarmerie, les membres du Conseil Municipal décident :

- De retenir la proposition de AJC SERRURERIE de SENS pour un devis s'élevant à la somme de 4 198 € HT

Le Maire est autorisé à signer le bon de commande.

❖ **Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme d'actions pour l'année 2019 - Délibération 2019 n°007 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire fait part d'un devis concernant le programme d'actions préconisées pour la gestion durable de la forêt communale de CERISIERS par l'Office National des Forêts pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le programme suivant et autorise le maire à signer le devis correspondant :

Travaux sylvicoles parcelle 3 – Plantation	1 380,00 € HT
Travaux sylvicoles parcelle 4 – Plantation	1 610,00 € HT
Travaux sylvicoles parcelle 5 – Plantation	910,00 € HT
Travaux sylvicoles parcelle 12 – Cloisonnement et Dégagement manuel	5 000,00 € HT
Travaux sylvicoles parcelle 30 – Cloisonnement et Dégagement manuel	2 050,00 € HT
Travaux sylvicoles parcelle 31ht – Cloisonnement et Dégagement manuel	4 930,00 € HT
Travaux d'infrastructure – Fourniture panneaux routiers et travaux de mise en place signalétique	1 810,00 € HT
Total	17 690,00 € HT

❖ **Complément au Plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2019 - Délibération 2019 n°008 - Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

En complément de la délibération du 21 Décembre 2018, le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé un complément au plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder au martelage et la vente des parcelles 26 et 30 conformément à l'aménagement forestier en cours.

La destination des produits sera la suivante :

- Taillis et petites futaies réservés au vu des contrats V.E.G.

❖ **Renouvellement du contrat pour l'enlèvement de bennes de boues de la station d'épuration - Délibération 2019 n°009 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire rappelle le contrat initial pour l'enlèvement de bennes de boues de station d'épuration. Il convient de le renouveler aux mêmes conditions :

A compter du 1er Février 2019, et pour deux années, pour la location, l'enlèvement et le transport des bennes de boues, il convient de renouveler le contrat avec la SARL DUPONT Père & Fils de Romilly sur Seine. Le montant de la location d'une benne s'élève à 90 € HT par mois et le transport des boues à 170 € HT la rotation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer ce contrat.

❖ **Règlement financier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne - Participation financière de la Commune - Délibération 2019 n° 010 Classification 7.1 Décision budgétaire**

M. Le Maire rappelle que la commune de CERISIERS a délibéré le 24 Octobre 2014 (délibération N°2014 -077) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

M. Le Maire rappelle que la commune de CERISIERS a délibéré le 29 Janvier 2016 et 27 mai 2016 (délibération N°2016-007 et N°2016-044) pour transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune CERISIERS, font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

M. Le Maire propose :

- D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 11 décembre 2018 délibération N°79/2018)
- De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune CERISIERS, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 20 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 11 décembre 2018 portant règlement financier,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 11 décembre 2018 (joint en ANNEXE de la présente délibération),
- ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,
- ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune CERISIERS lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 20 000 €.
- DIT que les dépenses correspondantes sont (ou seront

❖ Information et questions diverses

- Demande d'exonération partielle de la part communale de la taxe d'aménagement relative à la construction d'une cabane de chasse sise au hameau des Chandeliers.

Monsieur le Maire informe le Conseil à propos du courrier qu'il a reçu de l'Association des Chasseurs de Champfêtu. Pour répondre à leur demande, dans un premier temps, l'Association devra faire une modification de la demande de permis de construire, notamment pour les places de parking qui ne sont pas réalisées.

- Information de la CCVPO à propos de la Journée du Patrimoine Local devant avoir lieu le 7 Juillet prochain : thème « Commerces et métiers de nos villages »

Table des Délibérations

- ❖ Remise en état de la commande électrique du portail de la gendarmerie - Délibération 2019 n°006 - Classification 7.1 Décision budgétaire 1
- ❖ Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme d'actions pour l'année 2019 - Délibération 2019 n°007 - Classification 7.1 Décision budgétaire 1
- ❖ Complément au Plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2019 - Délibération 2019 n°008 - Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine

privé	2
❖ Renouvellement du contrat pour l'enlèvement de bennes de boues de la station d'épuration - Délibération 2019 n°009 – Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Règlement financier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne - Participation financière de la Commune - Délibération 2019 n° 010 Classification 7.1 Décision budgétaire	2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick	BONNET Jean-Louis	
GRELLAT-MAZIER Annick	JACQUINOT Guy	
LANDUREAU Philippe	BOLLÉA Catherine	
LEFEBURE Marie-Laure	BALLU Dominique	
LESPINE Jean	LAMBERT Rodolphe	Absent
CORNUAT Marie	LEFILS Catherine	
CHATELAIN Valérie	Représentée	